Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DAG_26_07_02-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 9 juillet de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Gildas HÉMERY, Marie-Pierre GUILCHER, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER.
Pouvoirs : Christelle DRÉANO, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Catherine LAMOUR – GENTRIC, pouvoirs à Marie-Pierre COSQUER
Philippe CORNEC, pouvoirs à Henri SAVINA

Excusé : Jean-Loup THIVET

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DELIBÉRATION N° DAG-26-07-02

OBJET : Composition des Commissions communautaires

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-1 ;

Vu les délibérations DAG-26-04B-08, DAG-26-05-02 à DAG-26-05-03 portant création et composition des commissions communautaires ;

Considérant que cette composition n'était pas complète, certains élus n'ayant pas été désignés ;

Considérant qu'afin de permettre la participation de l'ensemble des élus concernés et d'assurer le bon fonctionnement des commissions communautaires, il convient de procéder à une actualisation de leur composition ;

À la suite des séances d'installation du conseil communautaire et de ses différentes instances, des communes n'avait pas désigné les conseillers municipaux susceptibles de siéger au sein des différentes commissions.

Il est proposé de compléter les commissions selon les propositions transmises dans le tableau fournit en annexe.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 juillet 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **ACTUALISER** la composition des commissions communautaires afin d'intégrer les élus n'ayant pas été désignés lors des précédentes délibérations,
- **FIXER** la composition des commissions communautaires comme dans le document annexe,
- **PRECISER** que la présente délibération se substitue aux délibérations antérieures fixant la composition des commissions communautaires,

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DAG_26_07_02-DE

- **AUTORISER** Mme la Présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 9 juillet 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN



Le secrétaire,
Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

